



FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE FOOTBALL
LIGUE DU GRAND CASABLANCA
C.R.S.R & Q



PV N° 25 DU 04/04/2022

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Mohamed QUERQOURI en présence de Monsieur Mohamed ABADI (secrétaire de la Commission) SAHIM TARIK – abdeltif N'DIAY

Ordre du jour :

- Homologation des rencontres
- Divers

1) Homologation des rencontres :

« EXCELLENCE »

La 13^{ème} journée du 19/03/2022 Groupe A

WALA	02		WAHDA	00	Homologuée
CSMO	00	//	FCC	05	Homologuée
AVNS	01		CRF	02	Homologuée

CNS // ARDB

Suite à une infraction découverte par la commission portant sur la qualification du joueur Saad ZADI Licence : 263889 (ARDB) et à sa participation sans avoir purgé la sanction automatique après avoir cumulé les 4 avertissements.

De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club ARDB qui marque 0 point au classement général et moins un point (-1) 6 buts contre 0 but pour et une amende de 1000 dh.

En outre une suspension de quatre matchs aux joueurs Saad ZADI et le secrétaire général de club ARDB conformément à l'article 106 bis du code disciplinaire de la FRMF.

Tandis que l'équipe CNS enregistre 3 points au classement général, 6 buts pour et 0 but contre.

La 13^{ème} journée du 19/03/2022 Groupe B

NTBJ	01		USSM	02	Homologuée
MCAM	01	//	CNWSM	04	Homologuée
LAMS	02		CSNOS	06	Homologuée

L'équipe ACSAH : Exempt.

La 13^{ème} journée du 19/03/2022 Groupe C

NAH	04		NDR	01	Homologuée
OSC	00	//	AUSB	01	Homologuée
NCR	01		USM	00	Homologuée

L'équipe CMSSM : Exempt.

« Honneur 1 »

La 14^{ème} journée Honneur 1 groupe A du 20/03/2022

CLAM	01		ACSWZ	01	Homologuée
CEA	02	//	AJAM	01	Homologuée
AWR	01		ANSN	01	Homologuée

AI // AJAS

Suite à une infraction découverte par la commission portant sur la qualification du joueur Hassan YOUSSE Licence : 303991 (AI) et à sa participation sans avoir purgé la sanction automatique d'un match après avoir cumulé les 4 avertissements.

De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club AI qui marque 0 point au classement général et moins un point (-1) 3 buts contre 0 but pour et une amende de 1000 dh.

En outre une suspension de quatre matchs au joueur Soufiane FARS L n° 50082 de club A.I conformément à l'article 106 bis du code disciplinaire de la FRMF.

Tandis que l'équipe AJAS enregistre 3 points au classement général, 3 buts pour et 0 but contre.

TLM // ADSF

Les réserves régulièrement confirmées de l'équipe TLM portant sur la qualification des joueurs du club ADSF ayant participé à cette rencontre.

Après des investigations dans les fichiers de la ligue, il ressort que tous les joueurs sont bien qualifiés à y participer.

De ce fait la commission décide d'homologuer le match suivant le résultat acquis sur le terrain à savoir :

TLM 00 = ADSF 03

La 14^{ème} journée Honneur 1 groupe B du 20/03/2022

AADS	00		USCH	00	Homologuée
CTSBS	01	//	USO	01	Homologuée
AJSA	04		CATS	01	Homologuée

L'équipe AFDS : Exempt.

WOCO // AWNS

Vu le rapport de l'arbitre attestant que le match a été arrêté à la 61 mn suite à l'abondance du terrain de l'équipe AWNS.

De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club AWNS enregistrant moins un point (-1) au classement général, 3 buts contre et 0 but pour plus une amende de 1.000 Dh conformément à l'article 109 du code disciplinaire de la FRMF, tandis que l'équipe WOCO enregistre 3 points au classement général, 3 buts pour et 0 but contre.

La 14^{ème} journée Honneur 1 groupe C du 20/03/2022

AMR	00		BADSS	00	Homologuée
AJSMR	01	//	UMS	01	Homologuée
ERM	02		MAC	06	Homologuée
ADQA	01		AHRAM	02	Homologuée

L'équipe FCEA : Exempt.

Mise à jour :

La 11^{ème} journée Honneur 1 groupe B du 24/03/2022

CATS	04		AFDS	01	Homologuée
------	----	--	------	----	------------

« Honneur 2 »

La 11^{ème} journée Honneur 2 groupe A du 20/03/2022

AASDL	01	//	ARSM	00	Homologuée
CFBF	00		CYSO	00	Homologuée
ASC	01		AAC	01	Homologuée
RCO	02		ACTM	02	Homologuée
CNBBM	01		ACOS	01	Homologuée

La 11^{ème} journée Honneur 2 groupe B du 20/03/2022

AISM	01	//	APN	00	Homologuée
ACAS	01		ADF	00	Homologuée
CCIS	01		CMC	02	Homologuée
AIM2	02		AHM	02	Homologuée

AASOA // AWCA

Vu le rapport de l'arbitre attestant que seule l'équipe AASOA était présente à l'heure du coup d'envoi. De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club AWCA enregistrant moins un point (-1) au classement général, 3 buts contre et 0 but pour plus une amende de 2.000,00 Dh pour son 2^{ème} forfait, tandis que l'équipe AASOA enregistre 3 points au classement général, 3 buts pour et 0 but contre. par ailleurs Le club AWCA a cumulé 2 infractions suivantes :

- 1) – 1 forfait le 13/03/2022
- 2) – 2 forfait le 20/03/2022

Pour cette raison l'équipe AWCA est déclaré forfait général plus interdiction à vie du président du club et les membres du comité directeur de s'affilier à un Club de la FRMF conformément à l'article 110 du code disciplinaire.

Mise à jour :

La 6^{ème} journée Honneur 1 groupe B du 23/03/2022

CMC	01	//	AIM2	04	En instance
-----	----	----	------	----	-------------

La 11^{ème} journée Honneur 2 groupe C du 13/03/2022

CJESD	01	//	ACCF	05	Homologuée
IHM	03		USSB	00	Homologuée
AAMS	00		KSNAC	01	Homologuée

L'équipe CESH : Exempt.

ASL // COSA

Vu le rapport de l'arbitre attestant que le match n'a pas eu lieu malgré la présence des 2 équipes et en l'absence d'accompagnateur de l'équipe COSA.

De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club COSA, qui marque 3 buts contre et 0 but plus une amende de 1.000,00 Dh, tandis que l'équipe ASL enregistre 3 points au classement général, qui marque 3 buts pour et 0 but contre.

La 11^{ème} journée Honneur 2 groupe D du 20/03/2022

CIHH	04	//	ASON	00	Homologuée
AFCB	03		REA	00	Homologuée
CJAS	08		AWSM	00	Homologuée
AFCB			REA		En instance

L'équipe ASSC : Exempt.

AWAM // CAJS

Suite à une infraction découverte par la commission portant sur la qualification du joueur Soufiane NABIR Licence : 240538 (CAJS) et à sa participation sans avoir purgé la sanction automatique d'un match après avoir cumulé les 4 avertissements.

De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club CAJS qui marque 0 point au classement général et moins un point (-1) 3 buts contre 0 but pour et une amende de 1000 dh.

En outre une suspension de quatre matchs pour le secrétaire général de club CAJS conformément à l'article 106 du code disciplinaire de la FRMF.

Tandis que l'équipe AWAM enregistre 3 points au classement général, 3 buts pour et 0 but contre.

« Honneur 3 »

La 9^{ème} journée Honneur 3 groupe A du 20/03/2022

SCL	04	//	AKSD	01	Homologuée
CCDB	06		CCSA	00	Homologuée
CUAS	01		ACDG	02	Homologuée
HAF	01		CSR	03	Homologuée

La 9^{ème} journée Honneur 3 groupe B du 20/03/2022

CIF	02	//	AASA	02	Homologuée
CHSH	01		ASCUA	03	Homologuée
AADB	02		AUOS	02	Homologuée
HAC			ASAOH		Reporté

La 9^{ème} journée Honneur 3 groupe C du 20/03/2022

AISDB	03	//	SCCRN	02	Homologuée
KODS			CUB		Reporté

L'équipe ACAFR : Exempt.

ACDT // CCHS

Vu le rapport de l'arbitre attestant que le match n'a pas eu lieu à cause de l'absence totale des accompagnateurs de l'équipe ACDT.

De ce fait la commission a décidé de donner match perdu par pénalité au club ACDT, qui marque 3 buts contre et 0 but plus une amende de 1.000,00 Dh, tandis que l'équipe CCHS enregistre 3 points au classement général, qui marque 3 buts pour et 0 but contre.

« Fut - Sal »

La 14^{ème} journée du 18-20/02/2022

ANAF	02	//	ATA	03	Homologuée
ACM	01		ANIS	06	Homologuée
ABH	04		AESL	03	Homologuée
ABAN	02		ADQA	05	Homologuée
ASEQ	03		AMNS	02	Homologuée

L'équipe AJDN : Exempt.

« F.Féminin »

La 13^{ème} journée 20/03/2022

ASJDB	00	//	USDS	07	Homologuée
AESM	00		TAS/F	05	Homologuée
ACSL	06		CSDB	00	Homologuée
CRF	01		RCA	01	Homologuée
REA			ACAHF		En instance

L'équipe ANAC : Exempt.

La séance est levée à 17H00

Secrétaire de la CRSR&Q

MOHAMED ABADI



Le Président de la CRSR&Q

Mohamed QUERQOURI